



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Conseil du 29 septembre 2025*

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Attribution par la CAO du Marché N°2025-007DDCS – Prestations de locations de structures, matériels de réception, podiums, planchers ou pistes de danse et velums – Lot N°2 Prestations de locations de tables, de chaises et de barrières.**

**L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 29 septembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.**

**PRÉSENTS :**

Louis POZZO DI BORGIO, Gilles BATTESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Jean-Charles LEONARDI, Thérèse LORENZI, Julien MORGANTI, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Bruno POLIFRONI, Philippe PERETTI, Ivana POLISINI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT.

**ONT DONNE POUVOIR :**

Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI  
Jeanne CALLIER à Emma MUSSIER  
Florence LOMBARDO à Marie-Dominique GIAMARCHI  
Jean-Michel SAVELLI à Michel ROSSI  
Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGIO

**ABSENTS :**

Carulina COLOMBANI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Christine MALAFRONTÉ, Jean-Martin MONDOLONI, Leslie PELLEGRINI, Linda PIPERI, Hélène SALGE, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI.

**QUORUM : 21**

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Attribution par la CAO du Marché N°2025-007DDCS - Prestations de locations de structures, matériels de réception, podiums, planchers ou pistes de danse et velums – Lot N°2 Prestations de locations de tables, de chaises et de barrières.**

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code General des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B 2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la consultation lancée le 25 mars 2025, sous forme d'appel d'offres ouvert, pour l'attribution du marché public N°2025-007DDCS – Lot N°2 Prestations de locations de tables, de chaises et de barrières avec une date limite de réception des offres fixée au 28 avril 2025 à 13h00 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 08 septembre 2025 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau Communautaire du 08 septembre 2025 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

### **PREND ACTE (A l'unanimité)**

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 8 septembre 2025 d'attribuer le marché public n°2025-007DDCS – Lot N°2 Prestations de locations de tables, de chaises et de barrières à la société **CAP LOC EVENTS** sise à 38320 POISAT (Siret N° 812 987 121 00017) pour un montant maximum de 10 000,00 € HT (montant DQE : 5 910,00 € HT) pour une période initiale de 12 mois reconductible 3 fois. La durée maximale du contrat étant de 48 mois ;

### **AUTORISE**

Le Président à signer le marché public correspondant, ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier ;

### **DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget, chapitre 011 ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus



**LE PRÉSIDENT**

**LOUIS POZZO DI BORGO**